



Catéchisme

Le catéchisme se fait avec la Paroisse Sainte Anne de la Buttes-aux-Cailles et commence en CE1.



Pour les familles qui le souhaitent, les inscriptions au catéchisme sont à retirer dès maintenant au secrétariat.

Dates des réunions de parents

Cycle 1 : PS, MS, GS	Jeudi 13 septembre 2018 à 18h20
Cycle 2 : CP, CE1, CE2, ULIS Bleu	Mardi 11 septembre 2018 à 18h20
Cycle 3 : CM1, CM2, ULIS Vert	Vendredi 14 septembre 2018 à 18h20

Au cours de ces réunions les enseignants présentent le projet pédagogique de la classe et donnent aux parents diverses informations pratiques. Les deux parents correspondants de la classe pour l'année scolaire sont désignés en cette occasion.

Dans le courant du mois de février, les enseignants organiseront une rencontre avec chacune des familles. En dehors de ce temps, les enseignants ou les parents peuvent être à l'initiative d'un rendez-vous.

Les congés scolaires en 2018/2019

Vacances de la Toussaint	du vendredi 19 octobre 2018 au soir au lundi 05 novembre 2018 au matin	
Vacances de Noël	du vendredi 21 décembre 2018 au soir au lundi 07 janvier 2019 au matin	
Vacances d'Hiver	du vendredi 22 février 2019 au soir au lundi 11 mars 2019 au matin	
Vacances de Printemps	du vendredi 19 avril 2019 au soir au lundi 06 mai 2019 au matin	
Pont de l'ascension	du mardi 28 mai 2019 au soir au lundi 3 juin 2019 au matin	
Pont de la Pentecôte	du vendredi 07 juin 2019 au soir au mardi 11 juin 2019 au matin	
Fin des classes	le jeudi 04 juillet 2019 au soir.	

Il est impératif de respecter les dates des vacances scolaires. Merci !

Année Scolaire 2018-2019

Chers Parents,

La communauté éducative est heureuse d'accueillir vos enfants et aura à cœur de les faire grandir et progresser tout au long de l'année.

Bienvenue aux nouvelles familles qui ont fait le choix de notre école. Qu'elles soient assurées de notre joie de les compter parmi nous.

Que cette nouvelle année scolaire soit une année de confiance et d'épanouissement pour tous !

Pour préparer au mieux la nouvelle année scolaire, vous trouverez dans ce dossier tous les éléments utiles pour la rentrée et nous comptons sur votre exactitude pour les retours des documents.

Je souhaite à tous un très bel été plein de richesses, de rencontres, de temps de partage avec vos enfants.

Madame Arielle COMMUNIER
 Directrice de l'École Sainte-Anne-Sainte-Marie

La Pédagogie

Depuis 2 ans l'application de la réforme scolaire a engendré quelques changements au primaire et les apprentissages sont répartis sur des cycles de trois ans chacun :

Le cycle 1 correspond aux trois classes de maternelle (Petite, Moyenne et Grande sections), les nouveaux programmes de ce cycle sont entrés en vigueur à la rentrée 2015.

Le cycle 2 regroupe les CP, CE1 et CE2 ; Il a pour priorité « la maîtrise du langage et notamment de la langue française »

Le cycle 3 concerne les CM1, CM2 et 6^{ème} ; Il a pour mission de « consolider les apprentissages fondamentaux » et permettre une meilleure transition entre les classes élémentaires et le début du collège. Pour découvrir une autre langue étrangère, tous les enfants de CM2 assisteront à une initiation à l'allemand 1/2 heure par semaine.

Les activités pédagogiques complémentaires auront lieu, d'une part, 1 mercredi de septembre pour tous les enfants afin d'effectuer les évaluations diagnostiques de début d'année en petits groupes. D'autre part, le lundi de 13h à 13h45 pour les élèves qui nécessitent une aide plus personnelle. Les familles concernées seront prévenues par les enseignants, la période sera déterminée en fonction des besoins des enfants.

Les ateliers théâtre : Toutes les 2 semaines, dès la Petite Section et jusqu'au CM2, les enfants bénéficient d'un atelier animé par un comédien qui travaille avec les enfants sur l'expression corporelle et langagière sur le temps scolaire. Ces ateliers durent de 30 minutes à 1h30 en fonction de l'âge des enfants.

L'informatique : A partir du CP, les enfants se familiarisent avec l'outil informatique grâce à un intervenant qui les encadre en petits groupes.

La piscine : L'école bénéficie de l'accès à la piscine de la Butte aux Cailles, les créneaux horaires pour l'année prochaine ne sont pas encore attribués, mais nous espérons que chaque enfant, du CP au CM2 pourra profiter de cette activité sportive.

La bibliothèque : Nous disposons d'une bibliothèque au sein de l'école, les enfants ont la possibilité de la fréquenter en lecture libre ou en ateliers animés par un intervenant.

Le jour de la rentrée

Pour les classes élémentaires, la Moyenne Section et la Grande Section de maternelle, la rentrée est fixée au

Lundi 3 septembre 2018

Horaires du jour de la rentrée par le 109 rue Bobillot

Maternelle PS	voir ci-dessous	CE2	9h15
Maternelle MS	14h30	CM1	9h00
Maternelle GS	14h00	CM2	8h30
CP	9h45	ULIS Bleu	11h00
CE1	9h30	ULIS Vert	8h45

Pour les enfants de la Petite Section de Maternelle, la rentrée se fera en deux groupes distincts
Entrée par le 62 rue de la Colonie

(le groupe de votre enfant est précisé sur un document joint dans ce dossier)

- Groupe 1, le **Lundi 3 Septembre** à 10h00
- Groupe 2, le **Mardi 4 Septembre** à 10h00

Une première année à l'école c'est important pour les enfants... et les parents, elle doit être réussie ! Pour permettre à chaque enfant d'effectuer cette rentrée dans de bonnes conditions, de la vivre au mieux et de bénéficier d'un accueil plus personnel, un premier groupe d'enfants se présentera le Lundi 3 Septembre et un deuxième groupe le Mardi 4 septembre. Les enfants se retrouveront tous ensemble le **Jeudi 6 septembre à 08h45**.

La restauration scolaire débutera dès le jour de la rentrée
La garderie et l'étude débuteront le jeudi 6 septembre

Horaires d'entrée et de sortie des classes

Pour les classes de PS et MS

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

MATIN —————> **08h45 à 11h30**

APRES-MIDI —————> **13h00 à 16h20**

Pour les classes de la GS au CM2

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

MATIN —————> **08h45 à 12h15**

APRES-MIDI —————> **13h45 à 16h30**

Sortie des enfants de maternelle :

Les entrées et les sorties de toutes les classes maternelles se font au 62 rue de la Colonie.

- ↳ Petite Section 16h20
- ↳ Moyenne Section 16h25
- ↳ Grande Section 16h30

Respect du plan Vigipirate et des horaires

Seuls les parents des enfants de **Petite Section** de maternelle sont autorisés à accompagner et venir récupérer leur enfant dans la classe.

Pour les **autres classes de maternelle**, les enfants sont accueillis par les enseignants à la porte du 62 rue de la Colonie.

Pour la sortie **des classes élémentaires** au 109 rue Bobillot :

- A **16h20** les parents des enfants de **CP** et de **CE1** et d'**ULIS** descendent jusqu'à la barrière bleue et blanche.
- A **16h30** les parents de **CE2**, de **CM1** et de **CM2** attendent devant le grand portail.

Tout enfant en retard, **quelle que soit sa classe**, doit passer systématiquement par le secrétariat qui établira un billet de retard.

Les rendez-vous (médicaux ou autres) doivent être pris en dehors du temps scolaire. **En cas d'impossibilité, l'enfant s'absentera sur la ½ journée, il ne sera pas autorisé à arriver plus tard ou à quitter plus tôt sauf en cas de prise en charge régulière.**

Le règlement intérieur

Un règlement intérieur est distribué à chaque élève le jour de la rentrée. Merci d'en prendre connaissance avec lui et de le **signer**.

Il permet à chacun de s'inscrire dans un cadre où il peut découvrir et exploiter ses possibilités, aller à la rencontre d'autrui et apprendre à le respecter. C'est à nous, parents et équipe enseignante de veiller à ce que les enfants s'épanouissent tout en respectant ce règlement.

Pour l'application de celui-ci, la confiance entre les familles et l'école constitue un principe fondamental sur lequel nous nous permettons d'insister.

Selon ce principe, nous comptons sur votre compréhension pour ne pas « remettre en question », devant les enfants, les décisions disciplinaires prises par l'équipe enseignante.

Assurances et accidents

Assurances : Les élèves sont couverts par la Mutuelle Sainte-Christophe.

► **Mutuelle Sainte-Christophe** – 277 rue Saint-Jacques – 75005 Paris • 01 56 24 76 00

Cette assurance couvre les enfants 24h/24 toute l'année, y compris pendant toutes les activités périscolaires (sport, voyages, classes de découverte). En cas d'accident durant les vacances scolaires, les familles doivent prendre contact directement avec la mutuelle.

Cette assurance accident ne couvre en aucun cas les dommages aux vêtements ou leur perte.

L'assurance du groupe scolaire couvre les accidents subis et non les accidents provoqués par les élèves. Il est donc indispensable que les familles souscrivent une ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE pour tous les accidents que leurs enfants pourraient provoquer. Les familles doivent fournir IMPERATIVEMENT l'attestation de leur assurance.

Accidents : En cas d'accident survenu à l'école, la famille est immédiatement contactée pour prendre en charge son enfant. Le cas échéant, le Chef d'Etablissement prend la responsabilité de le faire transporter à l'hôpital le plus proche par les Sapeurs-Pompiers.

Quelques petits rappels

LES GOÛTERS

Comme l'a précisé le Ministère de l'Éducation Nationale il est recommandé de ne plus donner de goûter le matin. Seuls les enfants qui restent à l'étude ou à la garderie prendront à 16h30 la collation fournie par les parents.

LA TENUE VESTIMENTAIRE

Tous les élèves de l'école doivent porter une blouse qui est propre à l'établissement, ce signe d'appartenance à un groupe permet de renforcer le statut de l'écolier.

« Quand je suis écolier, je grandis dans un entourage favorable au travail. Quand je suis en vacances, je suis habillé différemment... Je suis dans d'autres projets... »

Pour le sport et par mesure d'hygiène, les enfants se changeront avant et après chaque séance. Ils porteront un tee-shirt blanc uni ainsi qu'un short ou jogging bleu marine ou noir. **Le port de chaussures de sport est limité à sa pratique.**

LES OUBLIS

Afin de responsabiliser vos enfants et de les aider à grandir en autonomie, merci de n'apporter aucun goûter, vêtement, objet oublié, il ne leur sera pas remis.